

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET,
M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

2

FINANCES : II - Approbation du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la Restauration scolaire.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

V. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Précédemment assurée en délégation de service public, l'activité de la restauration scolaire est, depuis le 1^{er} septembre 2015, gérée au sein d'un budget annexe afin de mieux maîtriser le coût tout en améliorant la qualité de service.

Le périmètre du budget annexe comprend : la cuisine centrale, la préparation et la livraison des repas aux cantines de la Ville d'Avignon, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux Centres de Vacances Loisirs (CVL).

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 4 868 908 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de **fonctionnement** sont d'un montant total de 4 290 219 € selon la répartition suivante :

●	○ 70 – prestations de services	1 744 590 €
	○ 74 – dotation, subventions et participations	57 720 €
	○ 75 – autres produits de gestion courante	2 269 520 €
	○ 042 – opérations de transfert entre sections	218 389 €

Le poste des prestations de services (1,7 M€) se décompose notamment entre les repas scolaires (pour près d'1,3 M€) basé sur le maintien des tarifs particulièrement attractifs et solidaires, les repas du CCAS, du centre social Monclar et des centres de vacances et de loisirs.

Sur le chapitre 75, la proposition de budget comprend une subvention de fonctionnement du budget principal de 2,3 M€,

La quote-part des subventions transférées est inscrite pour 218 k€ (chapitre 042).

Les recettes d'**investissement** intègrent :

- ○ Le FCTVA pour 41 175 € ;
- La dotation aux amortissements pour 177 214 € (chapitre 040 – opérations de transfert entre sections).
- Un emprunt d'équilibre de 360 300 €

B. Les dépenses

Les dépenses de **fonctionnement** s'élèvent à 4 290 219 € selon la répartition suivante :

- ○ 011 – charges à caractère général 2 698 595 €
- 012 – charges de personnel 1 400 000 €
- 65 – autres charges de gestion courante 12 110 €
- 66 – Charges financières 1 800 €
- 67 – Charges exceptionnelles 500 €
- 042 – opérations de transfert entre sections (amortissements) 177 214 €

Concernant les charges à caractère général (2,7 M€), le premier poste de dépenses concerne l'alimentation, évaluée en fonction du nombre de repas programmés en 2024 et la forte augmentation des prix des denrées alimentaires. De leur côté, les charges de personnels s'élèvent à 1,4 M€, afin de tenir compte de l'application de la hausse du point d'indice en année pleine.

La dotation aux amortissements s'élève en 2024 à 177 214 € (chapitre 042).

S'agissant des **investissements**, les inscriptions budgétaires sont portées à 578 689 € en vue d'acquérir des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine centrale et des satellites (360 300 €). Enfin, contrepartie de la recette en fonctionnement, la quote-part des subventions transférées est également inscrite pour 218 K€ en dépense d'investissement (chapitre 040).

Ces propositions sont retracées en annexe 5.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 4 868 908 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE ne participent pas au vote.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Frédérique CORCORAL



PARVENU A LA PREFECTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 08 JANVIER 2024

AR préfecture : 084-218400075-20231216-lmc1X01000153f2-DE

Date de télétransmission : 20-12-2023

Date de réception en préfecture : 20 DÉCEMBRE 2023